

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 23 JANVIER 2018

DELIBERATION N°2018-09

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 / AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET PRINCIPAL

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : MM. IZARD, SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, KARSENTI, LAVAL, RASPEAU, Mmes HORN, BRUNET.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS, M. TENE représenté par M. SANCHEZ.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération :

Le Président présente les dispositions du projet du budget primitif relatif au budget principal de l'établissement pour l'année 2017 aux membres de l'Assemblée.

Le Président indique que ce projet du budget primitif se décline comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget Primitif 2018	16 275 160€	1 076 459€

Le Président propose, à la suite de l'approbation du Compte Administratif 2017 et en conformité avec les dispositions de l'instruction codificatrice N°99-132-M832 du 29/12/1999 :

- de reporter l'excédent global 2017 de 7 888 499.02€ en recettes de Fonctionnement ;
- de reporter l'excédent global 2017 de 225 978.13€ en recettes d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- pour le budget primitif du budget principal de l'établissement :
 - de reporter l'excédent global 2017 de 7 888 499.02€ en recettes de Fonctionnement ;
 - de reporter l'excédent global 2017 de 225 978.13€ en recettes d'Investissement.
 - d'approuver et voter à l'unanimité les dispositions budgétaires de budget primitif comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget Primitif 2018	16 275 160€	1 076 459€

- de donner mandat au Président pour toute opération en rapport avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,
Le 23 Janvier 2018

Le Président,

Pierre IZARD